

**COMPTE RENDU
REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : **L'an deux mille vingt-six, le 9 avril**

En exercices : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES, dûment
Présents : 14 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de
Votants : 14 Mikaël MOINET.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2026

Etaient présents : MMES BOURSQUOT Brigitte, TISSIER Monika, METAYE Christelle, BRUNET Gaëlle, GELINAUD Julie, GABARROU Marine, LORILLARD Vanessa.

MM, MOINET Mikaël, CHALMETTE Patrick, BERTONNIERE David, PULLY François, EHLEN François, TAVENEAU Laurent, BINET Romain.

Était absent excusé : Fabien CHABOISSEAU

Mme Brigitte Boursiquot a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

Le maire ouvre la séance, en procédant à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, aucune remarque n'est émise, il est approuvé.

2026 12 Affectation du résultat 2025

Monsieur le maire évoque le résultat du compte financier unique 2025,

Le compte financier 2025 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 239 535,64€ ;

Constatant que la section d'investissement dudit compte financier fait apparaître :

- un solde d'exécution positive de : 79 436,13€
- des restes à réaliser de dépenses de : 193 474,27€
- des restes à réaliser de recettes de : 32 990,65€

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026, le conseil municipal décide, d'affecter au budget primitif 2026 le résultat 2025 comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté 239 535,64€
- excédent d'investissement reporté : 79 436,13€

Pour, à l'unanimité.

2026 13 Vote des taux d'imposition 2026

Compte tenu de l'évolution des bases prévisionnelles servant à calculer les produits d'imposition, reçues par la commune pour l'exercice 2026, le maire suggère de conserver les taux équivalents à l'année précédente.

Le conseil municipal après avoir délibéré, propose de valider les taux suivants :

Libellé	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2025	Taux 2026	Produit correspondant
Foncier bâti	988 100€	37.47%	37.47%	370 241€
Foncier non bâti	68 500€	48.59%	48.59%	33 284€
Habitation	51 200€	7.83%	7.83%	4 009€
TOTAL				407 534€

Pour, à l'unanimité.

2026 14 Subventions aux associations

Monsieur le maire rappelle que Patrick CHALMETTE a détaillé, lors de la commission finances, les demandes de subvention reçues de la part des associations.

Il explique que les associations peuvent demander différents types de subventions, en fonction des besoins, et justifiés par un budget prévisionnel. Les attributions de subventions, sont soumises à la transmission d'un dossier dûment rempli par l'association.

Les subventions de fonctionnement validées par l'assemblée, seront versées d'office, cependant, les autres types de subventions seront versés sur présentation d'une facture acquittée ou d'un engagement de la dépense correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, définit les subventions comme suit :

	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention d'équipement	Subvention de Projet
Festykids	300			
Avenir Cycliste	700		588	
Nieul en fête	300		500	3 000
La Poignée d'Amis	100			
Les Croquenots Nieulais	400			
Ad'libitum	300			
Tom Pouce	800		1 600	
Union Fédérale des Anciens Combattants	150			
Sol Can Po	200			
Tour Cycliste Féminin	200			

Pour : 12

Abstentions : 2

2026 15 Tarif repas de cantine 2026

Monsieur le maire rappelle, qu'en 2022, le tarif du repas de cantine avait évolué, par une hausse de 0.10€ par repas.

Il évoque une certaine qualité du service de restauration, et une volonté de fournir des repas également qualitatifs aux enfants.

Aussi, il annonce une réorganisation du service qui a été réfléchi pour répondre au cadre législatif de la Loi Egalim, visant à augmenter l'achat de produits Bio et à Haute Valeur Environnementale (HVE).

Ainsi, Monsieur le maire justifie à l'assemblée, la proposition de la commission finances de faire évoluer les tarifs, comme suit :

- 2.60€ enfants domiciliés ou scolarisés à Nieul-Lès-Saintes
- 2.60€ adultes employés
- 3€ enfants domiciliés hors Nieul-Lès-Saintes et non scolarisés à Nieul-Lès-Saintes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de ces nouveaux tarifs à partir du mois de mai, et prévoit une évolution plus légère mais régulière les années suivantes.

Pour, à l'unanimité.

2026 16 Demande de subvention pour l'installation d'un City Stade – Plan de financement

Monsieur le maire expose le souhait de mettre en place, sur la commune, un City Stade. Des demandes de subventions sont prévues pour contribuer à l'aboutissement de ce projet, dont le plan de financement est soumis au vote de l'assemblée :

DEPENSES	MONTANT HT	CONTRIBUTION	TAUX EN %	MONTANT
Acquisition de la structure	64 145.00€	Etat (DETR)	30	19 243.50€
		Conseil Départemental	30	19 243.50€
		Autofinancement	40	25 659.00€
TOTAL	64 145.00€	TOTAL	100	64 145.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet de financement
- prévoit les crédits nécessaires sur le budget primitif 2026

Pour, à l'unanimité.

2026 17 Budget primitif 2026

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif, travaillé et proposé par la commission finances ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	428 576.29€	1 008 928.04€
Recettes	428 576.29€	1 008 928.04€
Excédent/Déficit	0	0

Précise que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 Abrégée.

Pour, à l'unanimité.

Monsieur le maire fait état, aux membres de l'assemblée, des différentes commissions mises en place par la Communauté de Communes, afin de connaître les élus qui souhaitent y siéger. Il précise que l'implication dans ces commissions entraîne une présence assidue aux différents groupes de travail :

Commission RESSOURCES

- ✓ Finances
- ✓ RH/Personnel
- ✓ Marchés publics
- ✓ Fonctionnement EPCI/communes membres

Mikaël MOINET (maire et conseiller communautaire)

Commission ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- ✓ Économie
- ✓ Tourisme
- ✓ Communication

Monika TISSIER (2^{ème} adjointe)

Commission AMÉNAGEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ✓ Urbanisme
- ✓ Infrastructures
- ✓ Voirie
- ✓ Mobilité
- ✓ Développement durable
- ✓ Énergie
- ✓ Agriculture

Mikaël MOINET (maire et conseiller communautaire)

David BERTONNIERE (3^{ème} adjoint)

Marine GABARROU (Conseillère Municipale)

Commission ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DU TERRITOIRE

- ✓ Gemapi
- ✓ Eau et assainissement
- ✓ OM
- ✓ Natura 2000 et ENS (espace naturel sensible)
- ✓ P(C)IS (plan intercommunal de sauvegarde)

Patrick CHALMETTE (1^{er} adjoint et Conseiller Communautaire suppléant)

Brigitte BOURSQUOT (Conseillère Municipale et Conseillère Communautaire)

Commission ACCÈS AUX DROITS, FAMILLES ET SOLIDARITÉ

- ✓ Social et insertion
- ✓ Services à la population
- ✓ Enfance -Jeunesse-Parentalité
- ✓ Associations
- ✓ Culture

Monika TISSIER (2^{ème} adjointe)

Commission SANTÉ-ALIMENTATION

- ✓ Santé
- ✓ Handicap - Inclusion
- ✓ Prévention

✓ Alimentation (Projet Alimentaire Territorial)

Marine GABARROU (Conseillère Municipale)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les personnes volontaires comme désignées ci-dessus.

Pour, à l'unanimité.

2026 19 Désignation de l'électeur chargé d'élire les délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Saint-Porchaire au comité du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et des Equipements Ruraux)

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune de Nieul-Lès-Saintes est adhérente au Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER). Il évoque, suite au renouvellement général des conseils municipaux de 2026, de la nécessité de désigner 1 électeur prenant part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Saint-Porchaire pour siéger au comité syndical du SDEER, et que le choix du conseil municipal ne peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un vote à main levée, et, après en avoir délibéré, désigne, pour prendre part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Saint-Porchaire au comité syndical du SDEER :

- M. Patrick CHALMETTE

Pour, à l'unanimité.

2026 20 Désignation de représentants au collège électoral du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime

Monsieur le maire explique aux conseillers que les conseils municipaux nouvellement installés des communes de moins de 15 000 habitants membres du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, désignent les représentants qui siégeront au collège électoral cantonal pour élire les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

Considérant que la population de Nieul-Lès-Saintes est inférieure à 2 500 habitants, il convient de désigner 1 électeur

Monsieur le Maire fait appel à candidature et propose de désigner :

- Monsieur David BERTONNIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne l'élu candidat en qualité de représentant au collège cantonal qui élira les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

Pour, à l'unanimité.

2026 21 Désignation de représentants au comité syndical de Soluris

Monsieur le maire explique aux conseillers la nécessité de représenter la commune au comité syndical de Soluris et qu'il convient d'obtenir la candidature d'un membre titulaire et de deux membres suppléants.

Monsieur le Maire fait appel à candidature et propose de désigner :

-Patrick CHALMETTE > titulaire

-Monika TISSIER > suppléante

-François PULLY > suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les trois candidats volontaires pour siéger à Soluris.

Pour, à l'unanimité.

2026 22 Désignation de représentants à la SEMDAS (Société d'économie mixte pour le développement de l'Aunis et de la Saintonge)

Monsieur le maire explique aux conseillers la nécessité de représenter la commune à la SEMDAS, pour siéger à l'assemblée spéciale et l'assemblée générale, et qu'il convient d'obtenir la candidature d'un membre titulaire et d'un suppléant.

Monsieur le Maire est candidat pour être membre titulaire et fait appel à candidature pour la suppléance. Il propose de désigner :

- Mikaël MOINET > titulaire
- Patrick CHALMETTE > suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les deux candidats volontaires pour siéger à la SEMDAS.

Pour, à l'unanimité.

Questions diverses

-La mise en service des panneaux photovoltaïques de l'école est retardée en raison de câbles sous dimensionnés pour l'instant. Elle se fera après modification.

-L'attribution des délégations aux adjoints et aux conseillers délégués, a été faite par le maire, chacun peut désormais suivre ses directives pour avancer différents travaux annoncés. Les délégations sont ventilées comme suit :

- Patrick CHALMETTE, 1^{er} adjoint : *Urbanisme et Finances*
 - Monika TISSIER, 2^{ème} adjointe : *Affaires scolaires, Bulletin municipal – communication et Associations, Evènementiel, Sport et Culture*
 - David BERTONNIERE, 3^{ème} adjoint : *Voirie, Environnement et Cadre de vie (centre bourg)*
 - François PULLY, conseiller délégué : *Bâtiment – Travaux*
 - Fabien CHABOISSEAU, conseiller délégué : *Chemins ruraux, Environnement - Cadre de vie (hameaux hors bourg)*
- Démarrage des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable imminent.

Fin de séance 22h30